

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DESCRIPTION¹

LE CADRE

L'atelier « Espaces Verts » se situe à la Cité du Genévrier. Six postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par un professionnel pour un équivalent de 100%.

LE TRAVAIL À L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier effectuent divers travaux en lien avec l'aménagement et l'entretien des espaces verts comme le débroussaillage, le ramassage des feuilles, la tonte, la création et l'entretien de plantations de fleurs ou encore la taille des haies. Ils assurent également la collecte du recyclage sur le site de la Cité du Genévrier. L'atelier collabore étroitement avec le service technique de l'institution. Certains travailleurs peuvent être amenés, sur mandat particulier, à effectuer des tâches comme de la peinture ou de la menuiserie.

La clientèle de l'atelier est mixte. Ainsi, certaines activités s'effectuent sur le domaine de l'institution, tandis que d'autres se font à l'extérieur, sur mandat de clients privés, par exemple, pour la commune de St-Légier. Certains travailleurs bénéficient d'un suivi en entreprise qui leur permet d'être employés dans des entreprises privées quelques heures par semaine.

Chaque matin, les travailleurs commencent par une réunion de chantier durant laquelle le professionnel précise les tâches à effectuer. Le travail se fait principalement à l'extérieur. Les tâches sont exigeantes sur le plan physique et nécessitent des déplacements. Une même tâche peut impliquer de travailler assis ou debout selon les moments. Elles s'effectuent de façon individuelle ou en équipe.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Focus sur les cinq tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **La tonte de gazon** : les travailleurs tondent des surfaces de gazon régulièrement.
- **La taille de haies au sécateur ou au taille-haie** : les travailleurs taillent des haies à l'aide d'un sécateur, ou d'un taille-haie thermique.
- **Le ramassage des feuilles et de l'herbe** : les travailleurs ramassent les feuilles et l'herbe à l'aide d'un balai japonais.
- **L'utilisation de la débroussailleuse** : les travailleurs tondent les surfaces pentues en utilisant une débroussailleuse.
- **Le ramassage du Pet, verre, fer, carton** : les travailleurs passent dans les différents groupes de vie de l'institution pour ramasser le recyclage.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail est très variable. Certaines tâches sont réalisées à l'atelier dans un environnement de travail relativement calme, tandis que d'autres s'effectuent en plein air. L'environnement de travail peut alors être bruyant et nécessiter une attention particulière (trafic routier, bruit de certaines machines).

LE MATÉRIEL EMPLOYÉ

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines professionnelles, tels que :

- une tondeuse
- un tracteur
- une débroussailleuse
- un taille haie
- un sécateur
- un balai
- un râteau
- une fourche
- une pelle
- un bac vert
- etc...

LES ADAPTATIONS PROPOSÉES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

Par exemple :

- des supports visuels (pictogrammes) pour le montage des gabarits
- divers gabarits indiquant la taille pour tondre les haies
- des supports audiovisuels pour rappeler les étapes de la taille des haies
- des cônes de signalisation pour délimiter les espaces à tondre ou des éléments particuliers du terrain à prendre en compte
- un plan du site de l'institution

L'HABILLEMENT

Les travailleurs et les professionnels portent une tenue de travail fournie par l'institution. Ils portent :

- un pantalon de travail
- des chaussures de sécurité

Le reste de l'habillement est personnel. Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation des outils et des machines, les travailleurs portent des équipements de protection (EPI) tels que :

- des lunettes de protection
- des protections auditives
- des chaussures de sécurité
- des gants
- un casque
- des vêtements de protection contre les coupures

EXIGENCES

LE RYTHME

Les travailleurs doivent respecter un certain rythme afin de répondre aux mandats des clients. Le rythme de travail varie en fonction des saisons. Néanmoins, il est adapté aux capacités et compétences du travailleur.

LES NORMES D'HYGIÈNE

Il n'y a pas de normes d'hygiène strictes à respecter.

LES NORMES DE SÉCURITÉ

Tant l'utilisation des outils et des machines que l'environnement de travail requièrent une très grande vigilance. Certains travaux s'effectuent en bord de route, ce qui implique de nombreux dangers potentiels. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité et porter l'équipement adéquat.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

L'HORAIRE ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le curateur.

RÉFÉRENTIEL MÉTIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

DESCRIPTION²

L'horticulteur s'occupe des plantes, des milieux de vie naturels et aménagés. Il participe aux travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts. Il exerce sa profession en plein air, par tous les temps, en lien avec le rythme des saisons.

FORMATION³

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 31 octobre 2011, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peut être obtenue après deux ans de formation. Un certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré à la fin de la formation de trois ans. Les personnes en formation au niveau AFP peuvent s'orienter dans deux domaines différents : paysagisme et production de plantes. Les personnes en formation au niveau CFC peuvent s'orienter dans quatre domaines différents : paysagisme, floriculture et plantes vivaces ou pépinière.

Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur : les travaux d'entretien et de plantation, la nutrition et la protection des plantes, la connaissance et l'utilisation des plantes ou encore l'entretien et l'aménagement des espaces verts.

² Référence : Horticulteur (CFC). Récupéré de <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=146>

³ Référence : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Horticulteur avec certificat fédéral de capacité. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20112593/index.html>

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

- a. Préparation de livraisons
- b. Travaux d'entretien dans l'entreprise
- c. Travaux de plantation et de semis
- d. Nutrition et protection des plantes
- e. Connaissances et utilisation des plantes
- f. Entretien de jardins et d'espaces verts
- g. Aménagement de jardins et d'espaces verts
- h. Production de plantes
- i. Multiplication de plantes

COMPÉTENCES MÉTHODOLOGIQUES

- a. Techniques de travail
- b. Sécurité au travail et protection de la santé
- c. Comportement écologique

COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES

- a. Civilité
- b. Résistance au stress et capacité d'adaptation

PROFESSION VOISINE

Employé d'exploitation (AFP) : l'employé d'exploitation réalise différents travaux en lien avec l'entretien et la maintenance des bâtiments. Les activités sont variées : nettoyage, entretien des bâtiments, réalisation de petits travaux, entretien des espaces extérieurs. Une attestation fédérale de formation professionnelle d'employé d'exploitation s'acquiert lors d'un apprentissage d'une durée de deux ans.

Précisions

La formation professionnelle initiale peut déboucher sur deux niveaux de certification :

1. Certificat fédéral de capacité (CFC) : formation initiale de 3-4 ans. Elle s'adresse à toute personne ayant terminé sa scolarité obligatoire. Elle permet d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.

2. Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) : formation initiale de deux ans, elle s'adresse aux personnes ayant des aptitudes essentiellement pratiques (SEFRI, 2014). « La formation repose sur un mode d'apprentissage adapté ainsi que sur une didactique, des méthodes pédagogiques et des procédures de qualification spécifiques » (SEFRI, 2014, p. 10).

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20112593/index.html>

- Site orientation.ch :

Horticulteur : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=146>

Employé d'exploitation : <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1583>

- Centre de formation professionnelle Nature et Environnement (CFPne)

Centre de Lullier

École d'horticulture

Rte de Presinge 150

1254 Jussy

Tél.: 022 546 67 10

URL: <http://www.ge.ch/po/cfpne/>

DESCRIPTION



Le travailleur de l'atelier « Espaces Verts » est situé à la Cité du Genévrier.



Les travailleurs s'occupent de l'entretien des jardins, des pelouses et des haies.



Les travailleurs s'occupent de la gestion **du recyclage** de l'institution.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



La tonte de gazon

Les travailleurs tondent des surfaces de gazon régulièrement.



La taille de haies

Les travailleurs taillent des haies à l'aide d'un sécateur ou d'un taille-haie thermique.



Le ramassage des feuilles et de l'herbe

Les travailleurs ramassent les feuilles et l'herbe à l'aide d'un balais japonais.



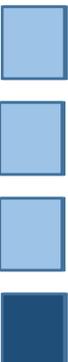
L'utilisation de la débroussailleuse

Les travailleurs tondent les surfaces pentues en utilisant une débroussailleuse.



Le ramassage du Pet, verre, fer, carton

Les travailleurs passent dans les différents groupes de vie pour ramasser le recyclage de l'institution.

	<h3>Rythme</h3> <p>Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail afin que les différents travaux soient terminés dans les temps.</p> <p>Le rythme de travail varie selon les saisons.</p> <p>Mais le rythme de travail est adapté à chaque travailleur.</p>
	<h3>Normes d'hygiène</h3> <p>Les travailleurs n'ont pas de norme d'hygiène particulière à respecter. Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.</p>

	<h3>Normes de sécurité</h3> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils et certaines machines.</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils travaillent au bord des routes.</p> <p>Ils doivent respecter les normes et les consignes de sécurité et porter des protections, si nécessaire.</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>
---	---

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



Les travailleurs travaillent principalement à l'extérieur.



Les travailleurs se déplacent souvent pour travailler.



Les travailleurs travaillent quelque fois assis.



Les travailleurs travaillent quelque fois debout.



Les travailleurs portent une tenue de travail particulière :

- Un pantalon de travail
- Des chaussures de sécurité



Pour certaines tâches, les travailleurs doivent mettre des protections comme :

- Des lunettes de protection
- Des protections auditives
- Des chaussures de sécurité
- Des gants
- Des casques

LE MATERIEL UTILISE



Une tondeuse



Une débroussailleuse



Un sécateur



Un balai



Un râteau



Une fourche



Une pelle

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Le plus de l'atelier

- Travail en plein air
- Contact avec la clientèle
- Production quotidienne de services

La valeur ajoutée du travail

- En équipe
- Manuel
- Varié

Les atouts du travailleur

- Bonne forme physique
- Compétences sociales
- Conscience du danger